

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 02 Mars 2016

Date de convocation :
Le 08 février 2016

L'an deux mille seize, le 02 mars à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 février 2016.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 8
- de votants : 8

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 2

Étaient présents (11) :

Mme **Élisabeth GONDY** ; M. **Grégory LELONG** ; Mme **Valérie TOMSON** ; M. **Guy HUART** ; M. **Didier JOVENIAUX** ; M. **Mattéo GUALANO** ; Mme **Isabelle CHOAIN** ; Mme **Yveline DRUELLE** ; Mme **Aurore COLSON** ; Mme **Marie-Andrée CHOTEAU** ; Mme **Anne GOZÉ**.

Absents excusés : (8)

Mme **Geneviève MANNARINO** ; M. **Laurent DEGALLAIX** ; Mme **Renée STIÉVENART** ; Mme **Monique GUILBERT** ; M. **Vincent HADOT** ; Mme **Denise CAPPELLE** ; Mme **Arlette MARCANT** ; Mme **Corinne COLLET DONNAINT**.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/008/16

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière;

Secrétaire de Séance :
Mme **Isabelle DUSCHET**

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er et 4 ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

OBJET : Charte d'engagement et de qualité d'accueil du Club des partenaires.

Vu la délibération n°12/21 du Comité de Direction du 27 septembre 2012 relative à la tarification des prestations commerciales auprès des partenaires de l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération n°12/27 du Comité de Direction du 13 décembre 2012, créant le Club des partenaires et fixant le tarif de ses prestations ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits.

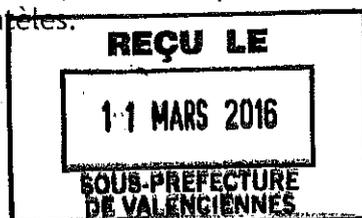
La Présidente,
Élisabeth GONDY



Valenciennes Tourisme & Congrès a fait de l'accueil un des axes forts de sa stratégie depuis plusieurs années déjà. L'accueil des touristes doit être l'affaire de tous.

C'est pour cela que, dès sa création en 2004, l'Office de Tourisme a développé un réseau important de partenaires intéressés au dynamisme touristique du Valenciennois.

Pour animer ce réseau l'Office de Tourisme a créé en 2012 « Le Club des partenaires » Chaque membre du Club s'acquiesce d'une cotisation annuelle, fixée selon différents critères définis dans une grille tarifaire. Cette adhésion leur permet de bénéficier de différents services proposés par l'Office de Tourisme, en contrepartie ils s'engagent à développer un accueil optimal des clientèles.



Aussi, il convient de signer une charte qui définit les engagements réciproques de Valenciennes Tourisme & Congrès et de tous les membres du « CLUB DES PARTENAIRES» (Cf. annexe).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 mars 2016,

- De valider la charte d'engagement et de qualité d'accueil du Club des Partenaires.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

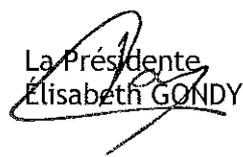
VALIDE :

- **La charte d'engagement et de qualité d'accueil du Club des partenaires.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 02 mars 2016


La Présidente
Elisabeth GONDY